



Litige avec caisse de retraite cavamac

Par **BUBUCHRIST**, le **28/09/2011** à **08:22**

Bonjour,

DE 1984 A 1992 J ai été agent general d assurances mais les 2 dernieres annees ont été difficiles et financièrement j ai été exoneré d une partie de mes cotisations (celles compagnies ont été reglees) j ai reçu mon releve de carriere avec un courrier de la cavamac m informant que je ne pourrait pas pretendre a toucher ma base et ma complementaire tant que mon compte cotisant ne sera pas a jour (il y a eu recouvrement contentieux qui n a pas aboutii et pour lequel la cavamac a abandonnee les poursuites mais pas la dette...!! compte tenu du delais y a t il prescription pour ce fameux solde??? la cavamac a t elle le droit de ne pas me verser mes retraites?

je reste dans l attente de votre reponse et vous en remercie

BUBUCHRIST